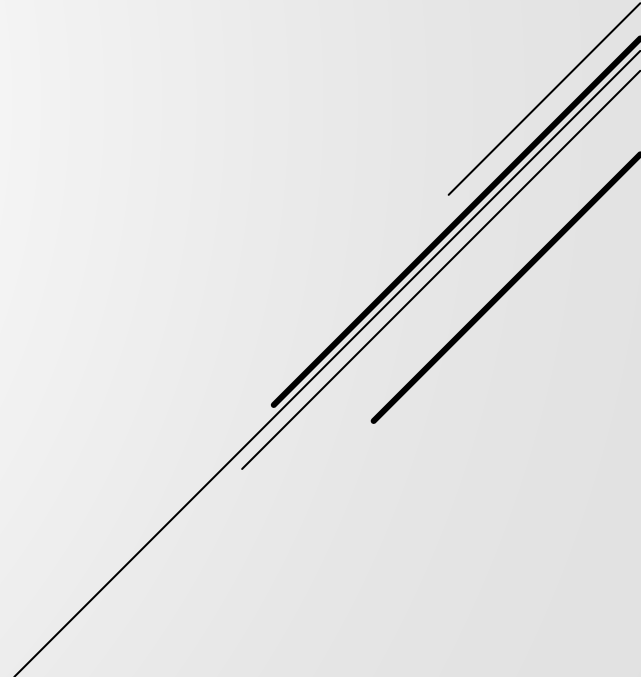


CR DE LA RÉUNION DU VENDREDI 17 AVRIL 2026

**VOUS RETROUVEZ EN
ROUGE LES DÉCISIONS**



- ▶ Sommaire :
 - ▶ Présentation succincte des deux études
 - ▶ Autorisation d'exploiter le plan d'eau
 - ▶ Profil baignade
 - ▶ Travaux pour pouvoir continuer d'exploiter
 - ▶ Le plan d'eau demain

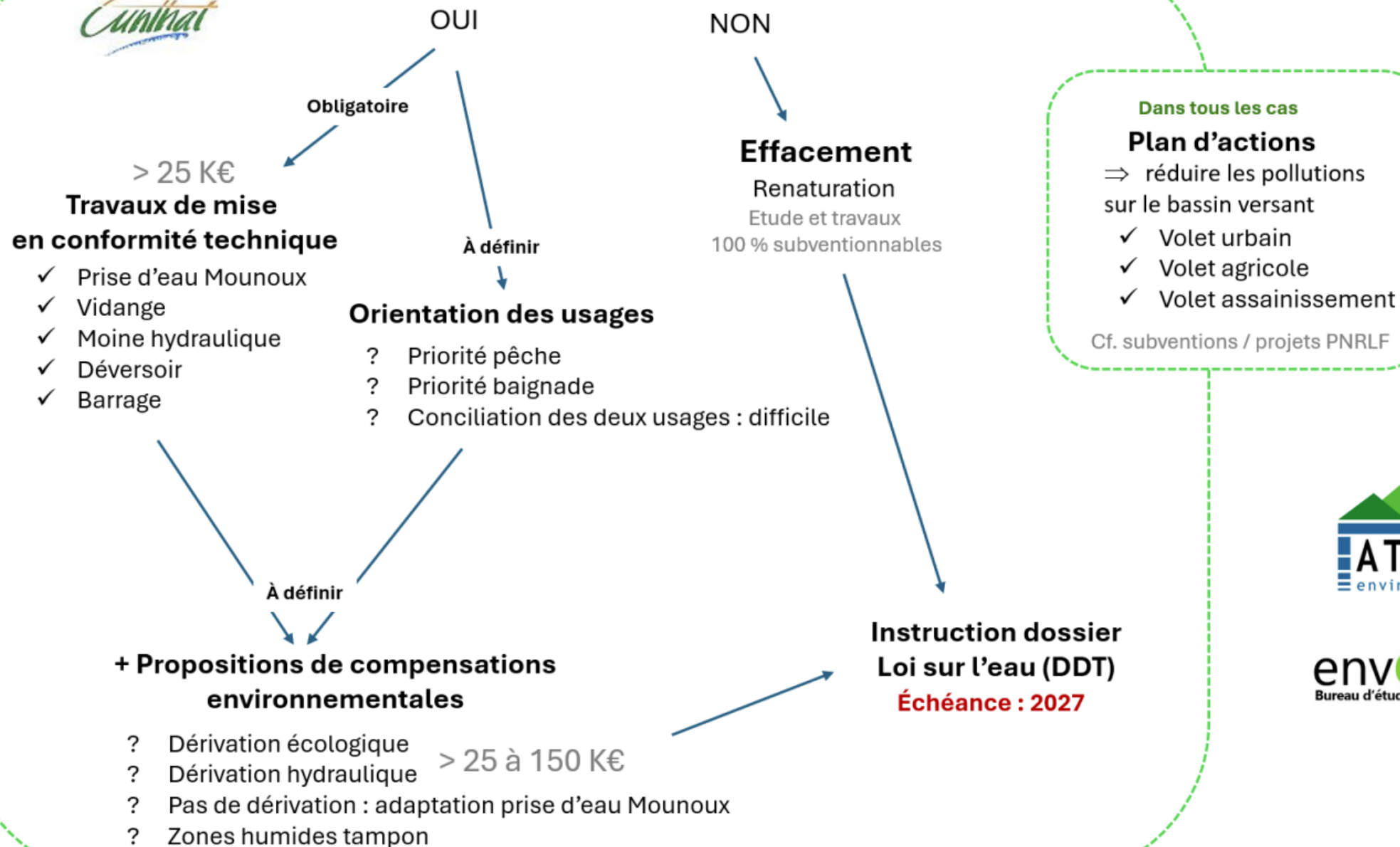


Fiche synoptique

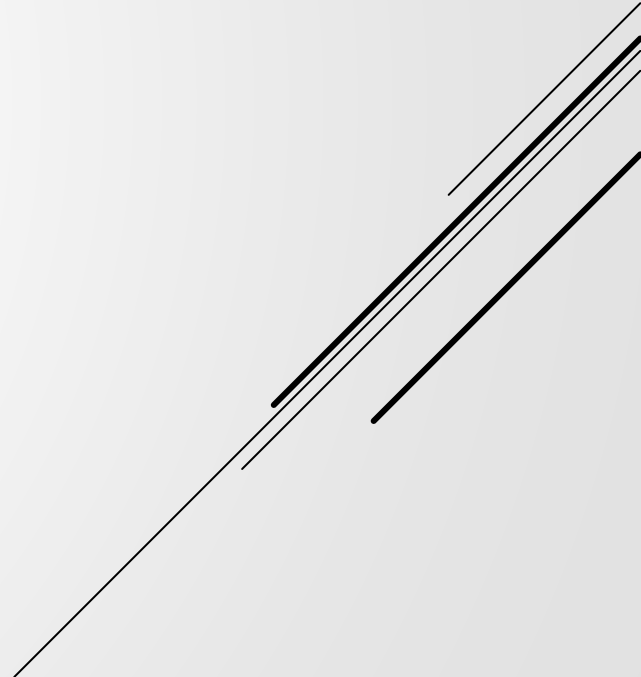
Pétitionnaire	Mairie de Cunlhat 63590
Nom du plan d'eau	Plan d'eau de Cunlhat
Date de création	Entre 1978 et 1981
Commune	63590 Mairie de Cunlhat
Références cadastrales	AY0277
Coordonnées géographiques	45.6234 , 3.559391
Situation administrative	Expiration prochaine de l'autorisation d'exploitation (novembre 2027)
Situation technique	Mise aux normes nécessaire
Régime (loi sur l'eau)	Autorisation (prélèvement sur cours d'eau) et Surface > 3 ha
Statut piscicole	Demande de Pisciculture de Valorisation Touristique (PVT)
Surface	≈ 39 300 m ²
Volume	≈ 60 000 m ³
Evaporation	Moyenne ≈ 1,95 L/s ; estivale ≈ 7,8 L/s
Profondeur max	≈ 2 m 90 (minimum 20 cm de vase estimés)
Alimentation	Deux cours d'eau + ruissèlements
Surface bassin versant	Surface ≈ 1077 ha
Débits de référence	QMNA5 ≈ 18 L/s - Module ≈ 142 L/s - Q100 ≈ 12,5 m ³ /s (laminage)
Capacité total ouvrages	Déversoir de crue ≈ 16,3 m ³ /s + moine hydraulique ≈ 1,4 m ³ /s



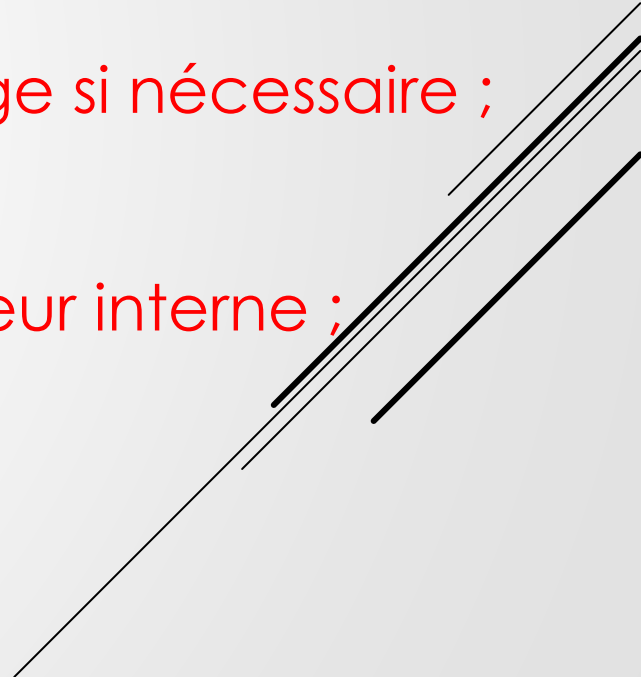
Maintien du plan d'eau

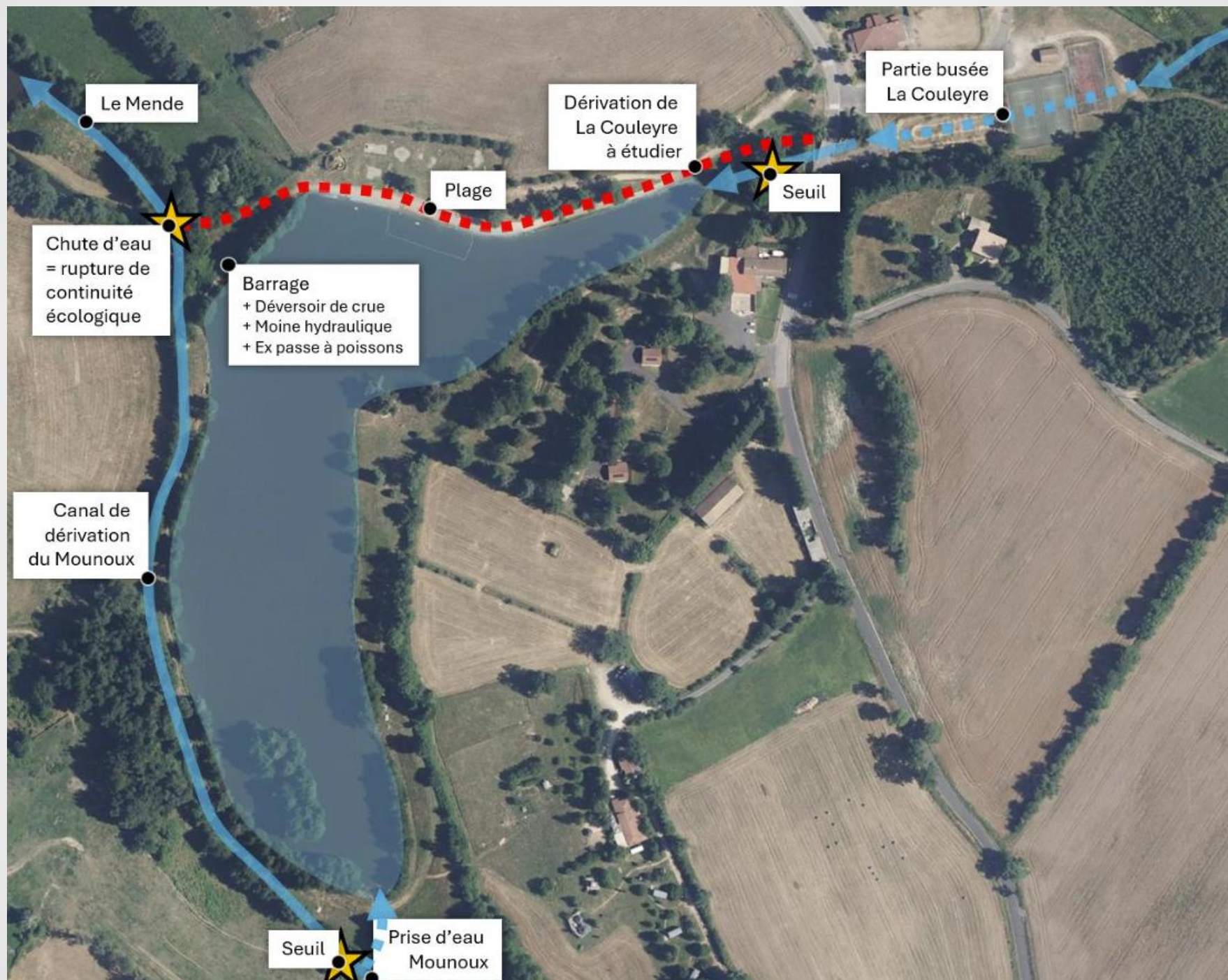


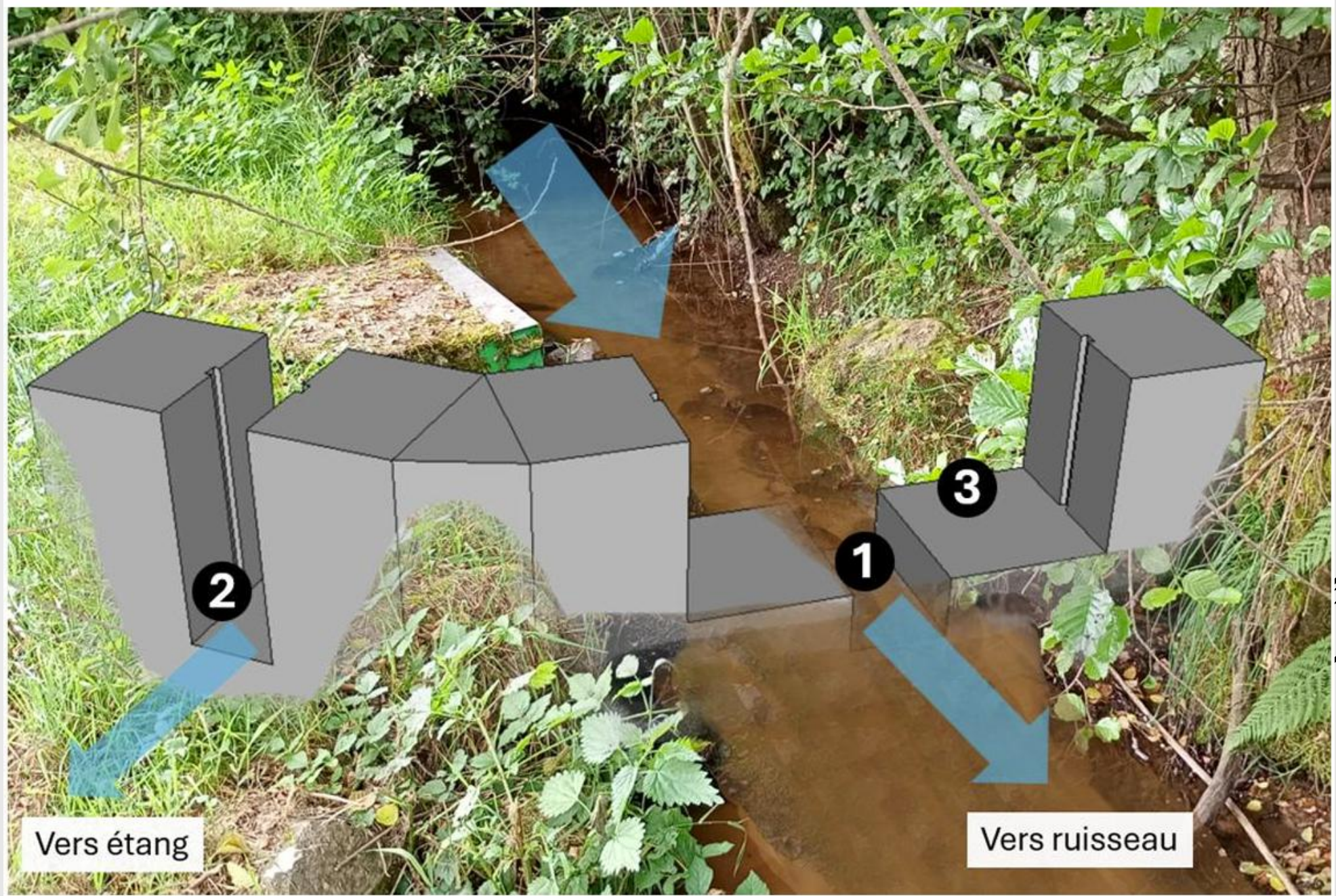
- ▶ Jusqu'à maintenant, le plan d'eau partageait plusieurs usages :
 - ▶ La baignade
 - ▶ La pêche (milieu fermé empêchant les poissons d'aller dans les ruisseaux)
- ▶ Après discussion les usages seront :
 - ▶ La baignade
 - ▶ La pêche
 - ▶ La sécurité incendie



- ▶ La DDT demande qu'une partie de l'eau des deux ruisseaux ne passent pas dans le plan d'eau.
- ▶ L'ARS demande afin d'avoir un meilleur profil baignade qu'un maximum d'eau passe dans le plan d'eau.
- ▶ Proposition : 2/3 du Mounoux ne passe pas par le plan d'eau. L'ensemble du Mende (Couleyre) passe par le plan d'eau. Cette proposition sera discutée avec la DDT.
- ▶ Indiquer que le plan d'eau est une réserve incendie est un plus (il faudrait qu'il soit accessible par tous temps et tous les engins).
- ▶ Pour la pêche, suivant les poissons, il faut isoler le plan d'eau (carnassiers : mettre des grilles à l'entrée, à la sortie et empêcher les alvins de sortir). La société de pêche souhaite que le plan d'eau accueille des carnassiers.

- ▶ Comme vu plus haut, les travaux minimums pour la mise en conformité technique afin d'obtenir l'autorisation de la DDT sont :
 - ▶ Mise aux normes de la prise d'eau sur Le Mounoux ;
 - ▶ Vidange du plan d'eau pendant un an avec curage si nécessaire ;
 - ▶ Confortement du déversoir de crue ;
 - ▶ Reprise du moine hydraulique + ajout d'un décanteur interne ;
 - ▶ Entretien du barrage.
- 









Zoom : affouillements et désolidarisation maçonnerie (bajoyer déversoir rive droite)

Etat des lieux technique



Forte végétation ligneuse sur talus amont barrage

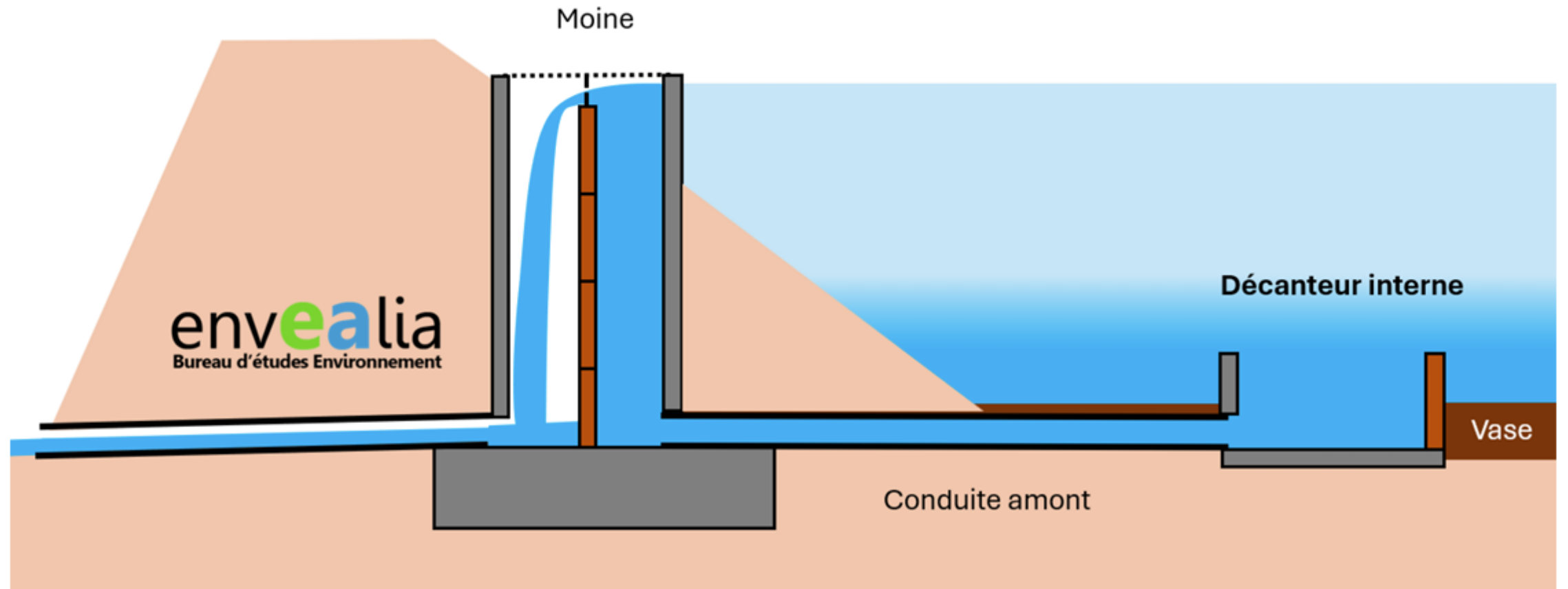


Entretien aval insuffisant



Résurgence en pied de barrage

Schéma de principe de décanteur interne



			en € HT			
Travaux nécessaires sur le plan d'eau			Qtt	Unité	PU	Total
1	Installation / replis du chantier et matériels		1	forfait	2000	2000
2	Terrassement fossé d'alimentation prise d'eau Mounoux		20	m³	15	300
3	Pose batardeau pour dérivation intégrale du Mounoux dans le plan d'eau		1	forfait	350	350
4	Fourniture partiteur prise d'eau pré-coulé béton		1	forfait	2000	2000
5	Main d'œuvre pose partiteur + finitions terrassement + remise en eaux canal de dérivation Mounoux		1	forfait	500	500
6	[Création dérivation Couleyre, voir scénario 1 ou 2 ci-après]					
7	Fourniture grille 10 mm pour pêcherie		1	forfait	400	400
8	Dérivation intégrale Mounoux (+ Couleyre voir scénarios) + Vidange plan d'eau en 2 étapes		1	régie	0	0
9	Pêche de sauvegarde du poisson (pisciculteur)		1	forfait	1000	1000
10	Installation barrages filtrants amont moine et aval (gabions pouzzolane + paille) + rampe d'accès		1	forfait	2000	2000
11	Fourniture planches chêne pour cloison interne moine		6	m²	70	420
12	Fourniture décanteur interne préfabriqué		1	forfait	1700	1700
13	Main d'œuvre réfection cloison interne moine + décanteur internet + recalage côte normale d'exploitation		1	forfait	1400	1400
14	Défrichage abords aval du déversoir de crue + exutoire		1	régie	0	0
15	Confortement et empierrement exutoire moine		1	forfait	250	250
16	Abatage arbres sur talus amont barrage + évacuation		20	arbre	90	1800
17	Reprise du déversoir de crues (fuites, bajoyer droit, batardeau)		1	forfait	3000	3000
18	Inspection / terrassement / retalutage amont barrage		100	m³	15	1500
19	Remise en eau plan d'eau		1	régie	0	0
			sous total			18620
			Travaux complémentaires et aléas + 15 %			21413

- ▶ En plus des travaux précédents, des mesures compensatoires peuvent être demandés afin d'obtenir la validation de la DDT :
 - ▶ Dérivation plus importante du Mounoux (amélioration de l'existant) ;
 - ▶ Dérivation d'une partie du Mende (Couleyre).
- ▶ Une discussion entre l'ARS, la DDT, la commune et la fédération de pêche va avoir lieu afin de trouver le meilleur compromis.

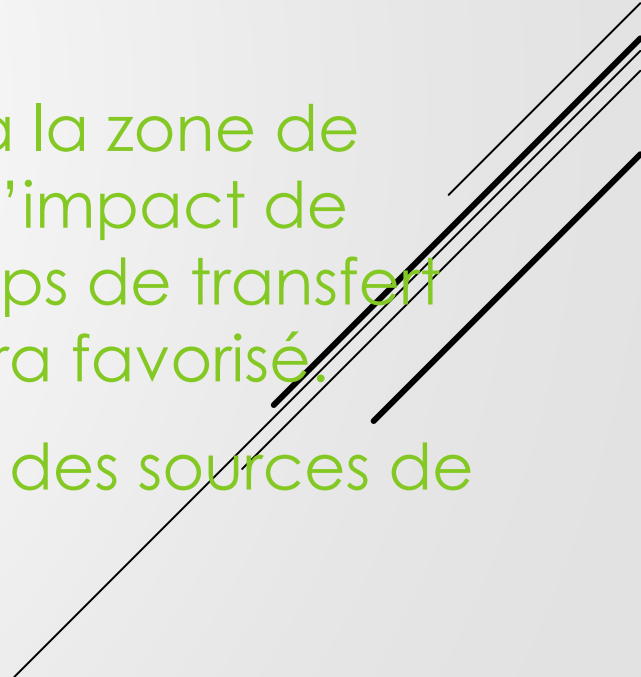


AFIN DE BIEN COMPRENDRE LA PROBLÉMATIQUE : RAPPEL REGLEMENTAIRE SUR LE PROFIL BAIGNADE

- ▶ La mairie est gestionnaire de la baignade. C'est elle qui en fonction des résultats d'analyse laisse ou pas l'autorisation de baignade.
- ▶ Le **profil des eaux de baignade** doit permettre de **prévenir les risques sanitaires** et d'améliorer la qualité des eaux de baignade, afin que toutes les eaux de baignade soient **classées au moins en « qualité suffisante »**.
- ▶ Trois types de profil ont été développés en fonction du niveau et de la connaissance des pollutions sur la zone de baignade :

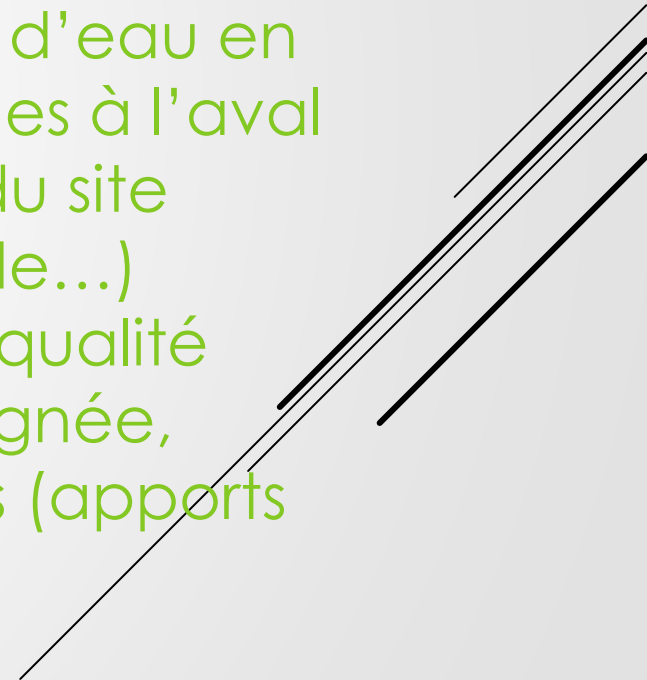
- ▶ Profil de type I : **Le risque de pollution de l'eau de baignade n'est pas avéré.** L'eau de baignade est de qualité « **suffisante** », « bonne » ou « **excellente** » et aucune prolifération de cyanobactéries n'est signalée (< 20 000 cell/ml).
- ▶ Profil de type II : **Le risque de contamination est avéré et les causes sont connues.** L'eau de baignade est de qualité « **insuffisante** », ou les abondances de cyanobactéries sont régulièrement > 20 000 cell/ml.
- ▶ Profil de type III : **Le risque de contamination est avéré et les causes sont insuffisamment connues.** L'eau de baignade est de qualité « **insuffisante** ».

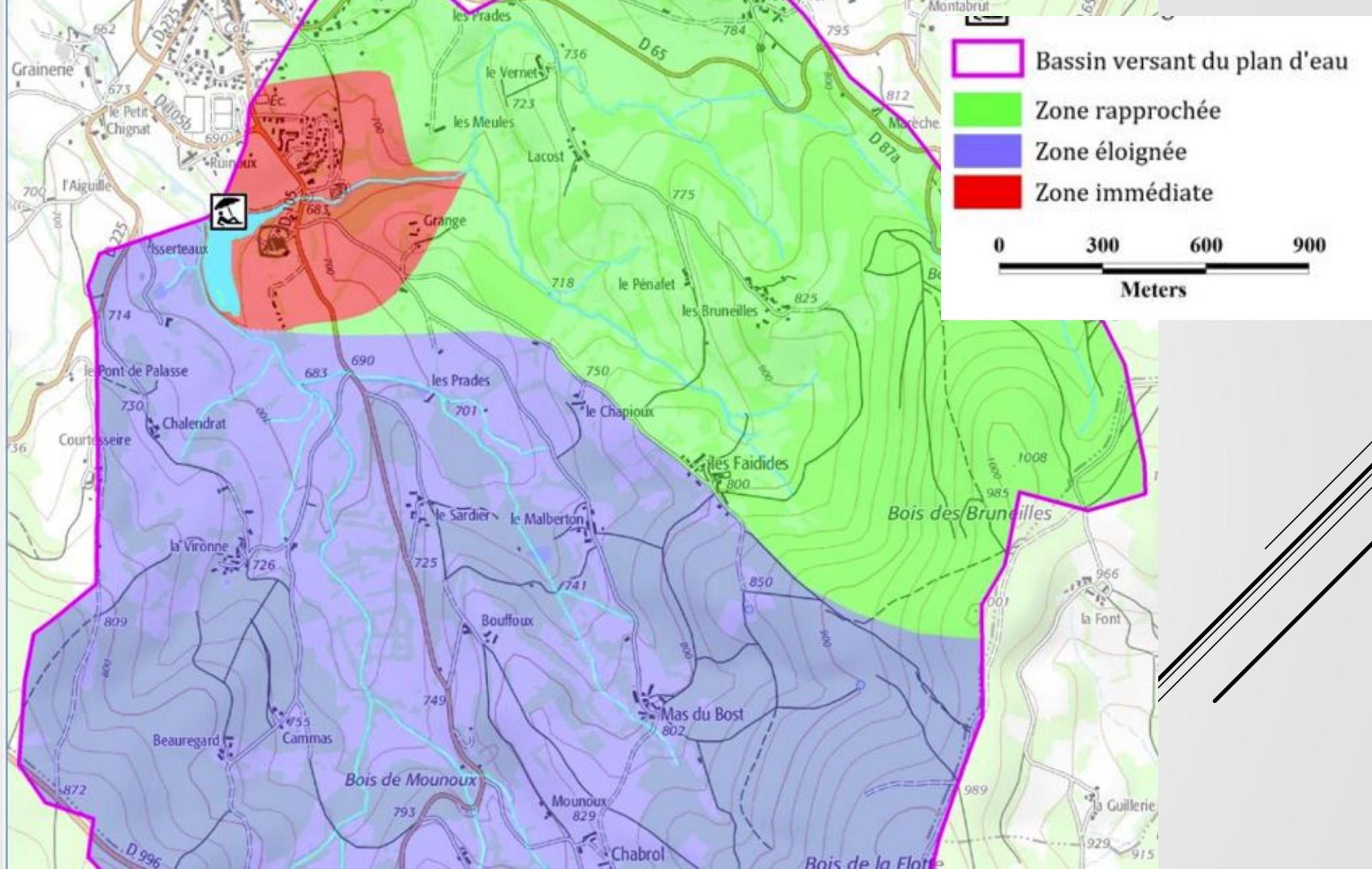
DÉLIMITATION DES ZONES D'INFLUENCE

- ▶ De manière générale, seuls seront pris en compte les rejets dont le temps de transfert jusqu'à la zone de baignade est inférieur à 10 h.
 - ▶ Concernant les pollutions bactériologiques, la distance à la zone de baignade influe sur le devenir des bactéries et donc sur l'impact de celles-ci sur la qualité des eaux de baignade. Plus le temps de transfert à la baignade sera long, plus l'abattement bactérien sera favorisé.
 - ▶ L'objectif de ce zonage est d'élaborer une codification des sources de pollution et permettre ainsi la priorisation des actions.
- 

- ▶ Un bassin de décantation a été construit sur le ruisseau de Mende il y a une vingtaine d'année, juste en amont des terrains de tennis. Ce bassin peut jouer un rôle favorable dans l'auto-épuration ainsi que la sédimentation lorsque les débits restent relativement faibles. En revanche, lors d'épisodes pluvieux importants, de par sa faible profondeur et son état d'envasement avancé, on peut assister à un décapage permettant la remobilisation des matières en suspension et des éléments physico chimiques en cas d'épisodes pluvieux importants.
- ▶ Au total **trois zones** d'influence ont été distinguées :
 - ▶ ✓ **Une zone immédiate**, qui a été définie en lien avec le plan des réseaux d'eaux usées, corrélé avec les données topographiques. Cette zone intègre le lotissement situé au nord-ouest du plan d'eau, ainsi que le camping. **Les rejets sur cette zone sont considérés comme ayant un impact direct sur la qualité de l'eau du lac.**

- ▶ ✓ **Une zone rapprochée** qui correspond à la partie amont du bassin versant du ruisseau de Mendes. En raison du faible temps de transfert, seront considérés sur cette zone à la fois les sources de pollution bactériologique et physico chimique.
- ▶ ✓ **Une zone éloignée**, qui correspond au bassin versant du ruisseau de Mounoux. Une prise d'eau permet l'alimentation du lac mais le chenal principal du cours d'eau longe seulement le plan d'eau en rive gauche avant de se connecter au ruisseau de Mendes à l'aval du plan d'eau. En conditions normales, la configuration du site (faible débit de la prise d'eau, éloignement à la baignade...) permet de supposer que celle-ci n'a pas d'impact sur la qualité bactériologique de la baignade. Ainsi sur cette zone éloignée, seules les pollutions physico-chimiques seront considérées (apports en éléments nutritifs).





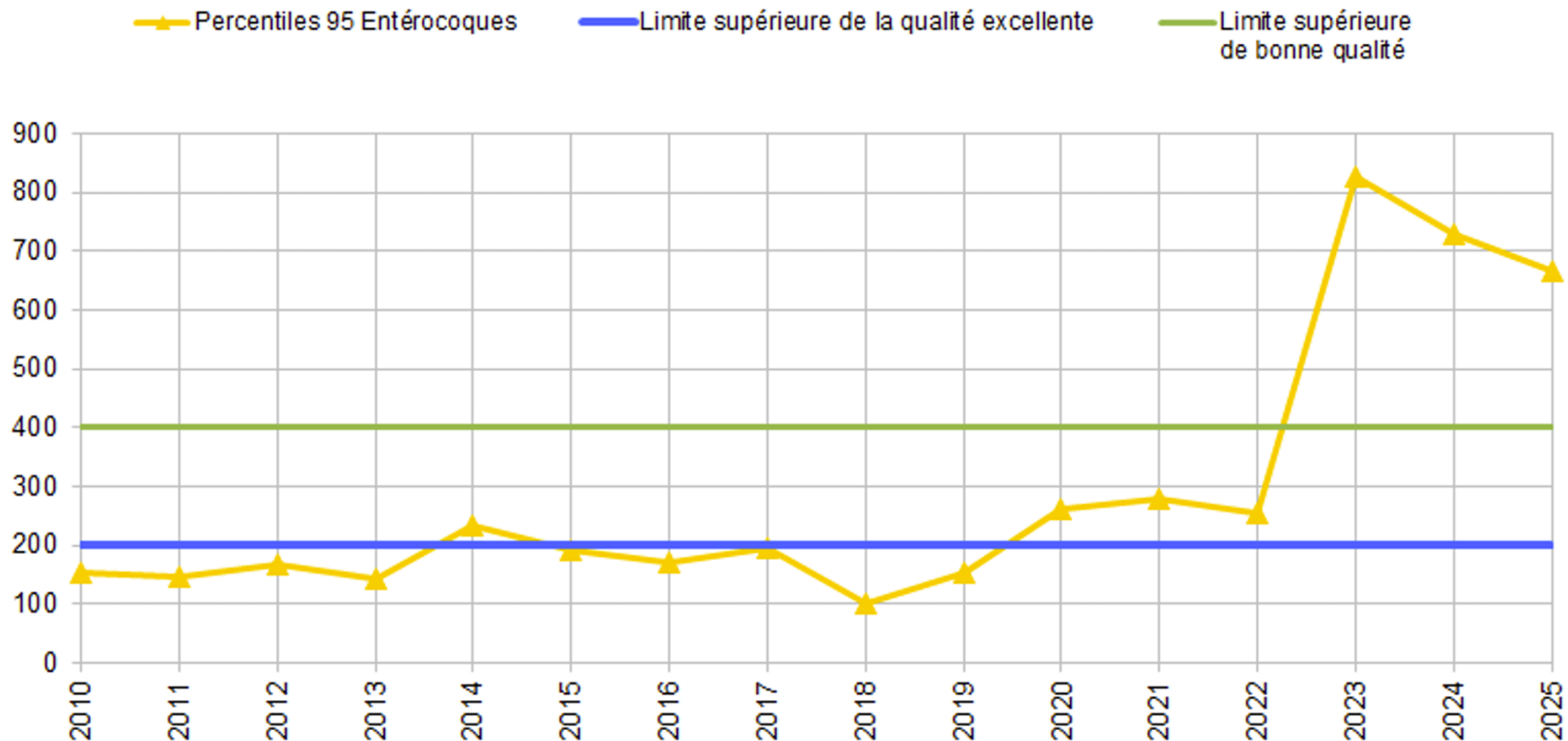


Figure 36 : Evolution des 95ème percentiles pour les paramètres *Escherichia coli* et *Entérocoques intestinaux*
(Source : ARS ARA délégation du 63)

MESURE DE GESTION

ANTICIPER LES POLLUTIONS BACTERIOLOGIQUES

Fiche de surveillance de la baignade
Fiche de communication d'anomalies

INDICATEURS DE POLLUTION

Pluie > 15 mm/j entrainant une turbidité anormale de l'eau
OU
Présence de plus de 110 baigneurs
OU
Présence de plus de 50 canards
OU
Accident sur le réseau d'assainissement/ eaux pluviales
OU
Accident lié aux activités agricoles

JOUR J

PROCEDURE DE FERMETURE PREVENTIVE

Fermeture par le gestionnaire

Arrêté municipal + affichage explicite



Contacter l'ARS

ARS Délégation départementale 63
04 81 10 61 00
ARS-DT63-RISQUES-SANITAIRES@ars.sante.fr

Analyse facultative

Confirmation de la pollution

Ouverture d'une fiche « gestion de pollution »
Identification de la source de contamination

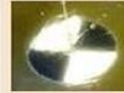
JOUR J

INDICATEURS DE REOUVERTURE



Ensoleillement fort

72h après l'évènement de pollution



Turbidité faible 72h

après l'évènement de pollution (retour à la normale de la coloration disque de Secchi >0,5 m)

OU



Ensoleillement faible

72h après l'évènement de pollution (couverture nuageuse)



Turbidité forte 72h

après l'évènement de pollution (couleur foncée, disque de Secchi <0,5m)

J + 3

PROCEDURE DE REOUVERTURE

J + 4

Réouverture de la baignade

Arrêté de fin d'interdiction
Signalisation sur la plage

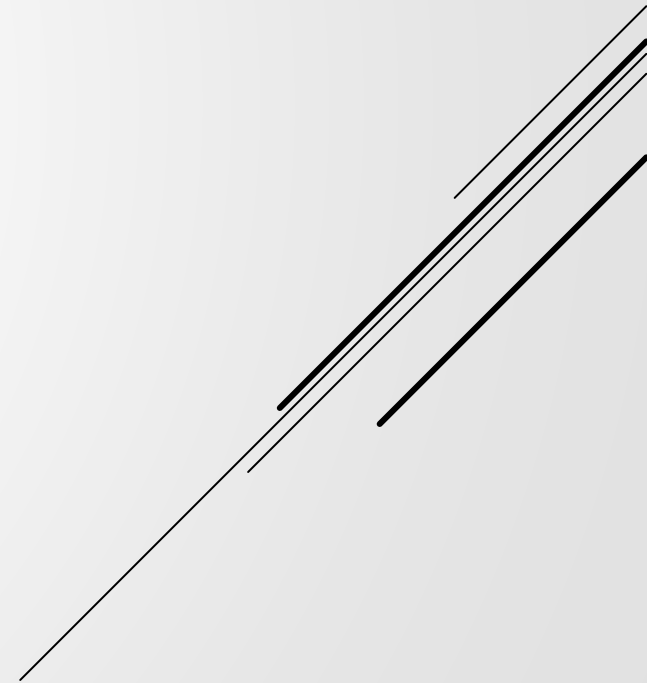
Archivage de la fiche « gestion de pollution »

Analyse obligatoire

Confirmation de la fin de la pollution

Maintien de la fermeture pendant 24 h supplémentaires

- ▶ Solutions afin d'améliorer les eaux de baignade :
- ▶ Plusieurs propositions qui auront un impact plus ou moins important sont listées par la suite.
- ▶ Nous allons commencer sur la zone immédiate.



Note : le rapport de révision du profil de baignade 2025 (Athos environnement) apporte davantage de précisions concernant l'intérêt de construire des zones humides de phytoépuration pour améliorer la qualité de l'eau.



Localisation zone humide + exemple d'aménagement (CEREMA)

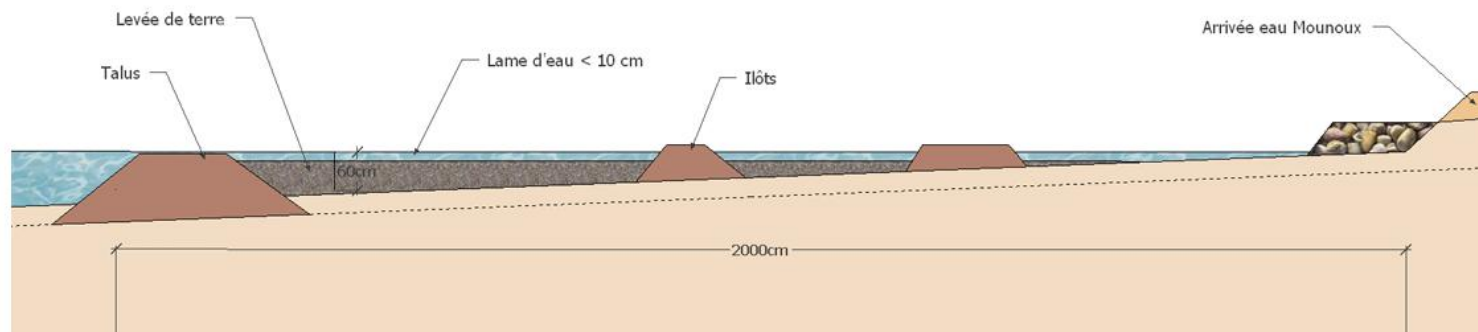


Schéma de profil zone humide

► Travaux complémentaires qui permettraient d'améliorer la qualité de l'eau.

Une zone de chacune des arrivées des ruisseaux

			en € HT			
OPTION : Création zone humide			Qtt	Unité	PU	Total
1	Création talus à partir des matériaux fond étang		80	m³	20	1600
2	Création levée de terre à partir des matériaux fond étang		100	m³	20	2000
3	Fourniture de mottes d'hélophytes		500	plant	5	2500
4	Plantations		1	forfait	700	700
5	Ponton bois		30	ml	500	15000
sous total						21800
Travaux complémentaires et aléas + 15 %						25070

Il est conseillé de laisser les vases se minéraliser pendant au moins une année avant d’entreprendre des travaux de curages éventuels, etc.

ESTIMATION DU COÛT ?
SI 10 CM SUR 20 000 M² DONNE 2 000 M³ À 20 EUROS LE M³ SOIT 40 000 €



- Afin d'éviter le ruissellement des terrains agricoles proches, une haie sera plantée





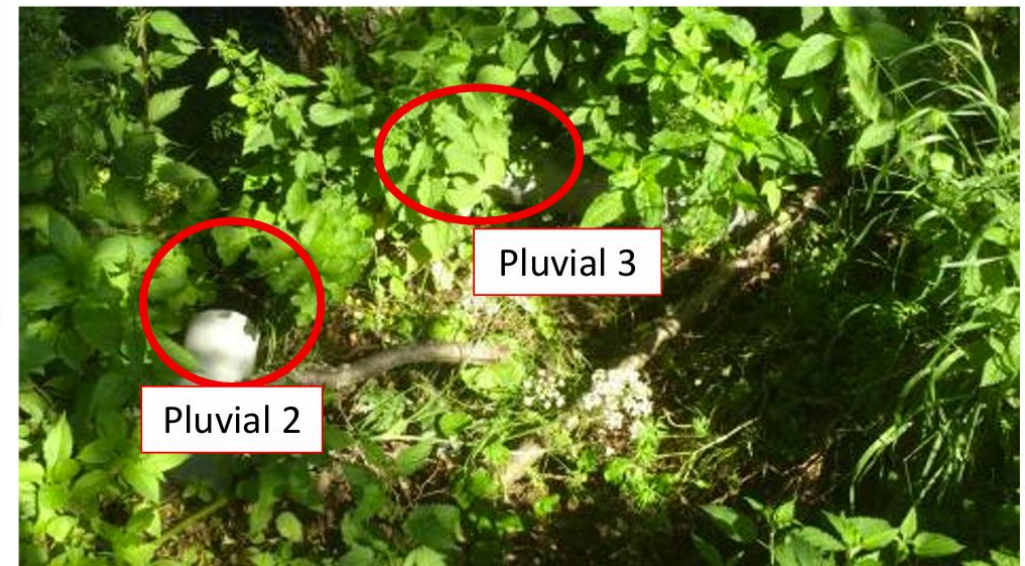
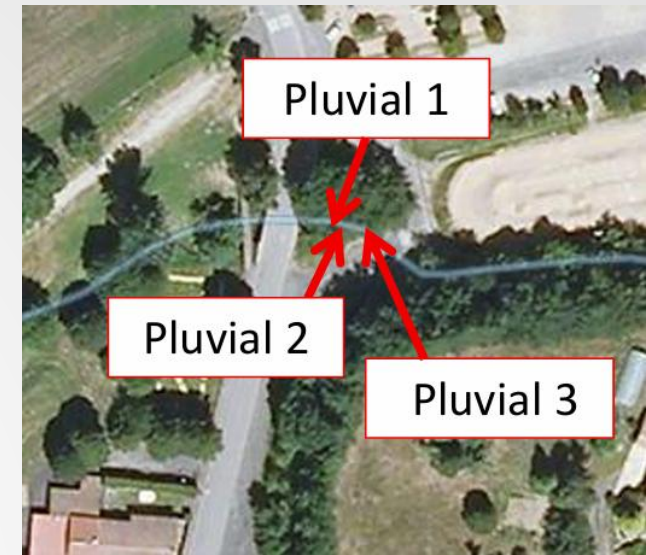
Note 1 : Ce scénario implique de réaliser également les travaux présentés dans le tableaux suivant (travaux facultatifs en dehors de ce contexte).

			en € HT			
Travaux facultatifs			Qtt	Unité	PU	Total
1	Curage exutoire conduite souterraine La Couleyre		1	régie	0	0
2	Curage bassin de décantation La Couleyre + épandage des sables		700	m³	20	14000
3	Expertise sols anciens dépôt sous zone de loisir, réalisation de sondages		1	forfait	1400	1400
4	Reprofilage fossé périphérique zone de loisirs + connexion au bassin de décantation et exutoire		90	m³	20	1800
5	Stabilisation berges : fourniture et mise en œuvre de géotextile biodégradable (ex : tressé coco)		180	m²	8	1440
6	Empierrement de renforts du lit		25	m³	120	3000
			sous total			21640
			Travaux complémentaires et aléas + 15 %			24886

- N'est pas pris en compte la création de zones humides de phytoépuration. A voir avec le PNLF qui a prévu un financement pour améliorer l'arrivée de la Couleyre.

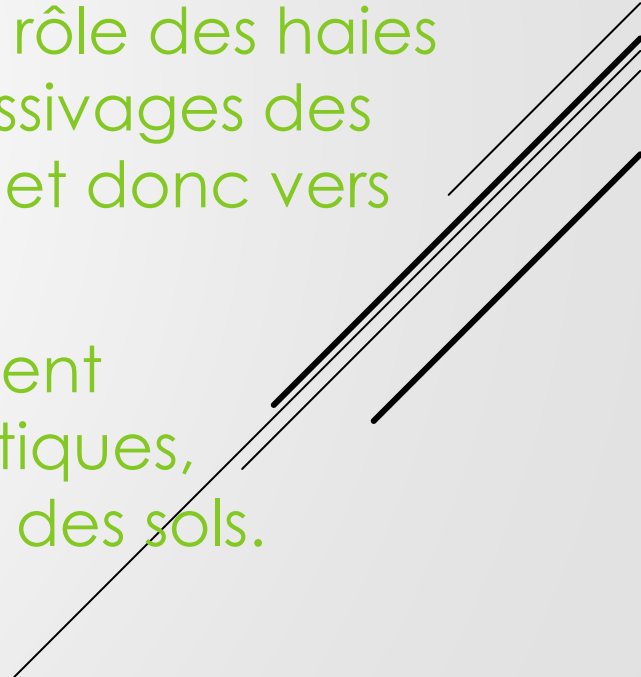


- Afin d'éviter que les eaux pluviales arrivent dans le plan d'eau, un tuyau passera le long de la plage.



			en € HT	
Dérivation Couleyre : scénario n°2 (dérivation hydraulique)			PU	Total
	Qtt	Unité		
1 Expertise tracé égout	1	forfait	900	900
2 Dégagement sable plage en prévision de tranchée	50	m³	20	1000
3 Ouverture tranchée canalisation (P 70 cm x L 30 cm x 300 m linéaires)	60	m³	20	1200
4 Création d'un fossé temporaire de dérivation intégrale de la Couleyre dans le plan d'eau	15	m³	20	300
5 Fourniture et pose conduite Ø 110 mm PVC SN8	80	ml	12	960
6 Fourniture et pose conduite Ø 250 mm PVC SN8	220	ml	38	8360
7 Fourniture et pose regards béton P 90 cm	4	forfait	500	2000
8 Fermeture tranchée canalisation	60	m³	20	1200
9 Fourniture partiteur dérivation pré-coulé béton	1	forfait	2000	2000
10 Main d'œuvre pose partiteur + finitions terrassement	1	forfait	500	500
11 Remise en état plage sable	50	m³	20	1000
12 Complément sable plage	25	m³	75	1875
13 Fermeture fossé temporaire	15	m³	20	300
14 Mise en eau dérivation via partiteur	1	régie	0	0
sous total				21595
Travaux complémentaires et aléas + 15 %				24834

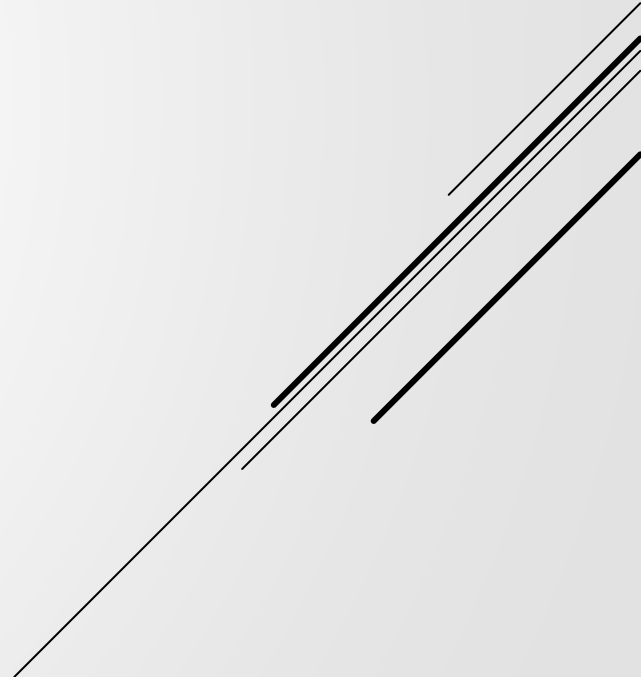
- Ceci n'est qu'un estimatif : les diamètres des tuyaux ne sont pas bons. Suivant l'accord avec la DDT, il faudra peut être une dérivation continue d'une partie de la Couleyre. A voir avec l'ARS.

- ▶ Travaux à réaliser avec l'aide du PNLF sur la zone rapprochée
 - ▶ La présence de prairies contribue à favoriser le ruissellement des eaux de pluie. Celles-ci vont drainer les parcelles et entraîner les contaminants présents vers le réseau hydrographique. Le rôle des haies devient alors majeur afin de limiter les phénomènes de lessivages des sols et de transfert des contaminants vers les cours d'eau et donc vers le plan d'eau.
 - ▶ Les conditions météorologiques conditionnent fréquemment l'occurrence et l'intensité des pollutions des milieux aquatiques, exutoires finaux des eaux de ruissellement et de lessivage des sols.
- 

- ▶ Avec le PLNF l'objectif sera de protéger le ruisseau du Mende (Couleyre) : en canalisant les bovins près des berges.
 - ▶ Informer les agriculteurs sur les conséquences de l'épandage pour le plan d'eau.
 - ▶ Avec le SPANC, refaire le point sur l'assainissement individuel.
- 

Réflexion du site du plan d'eau

- Tour du plan d'eau
- Salle « VDL »
- Anciens chalets
- Piste de BMX
- Terrains de tennis
- Bois derrière les tennis
- Minigolf



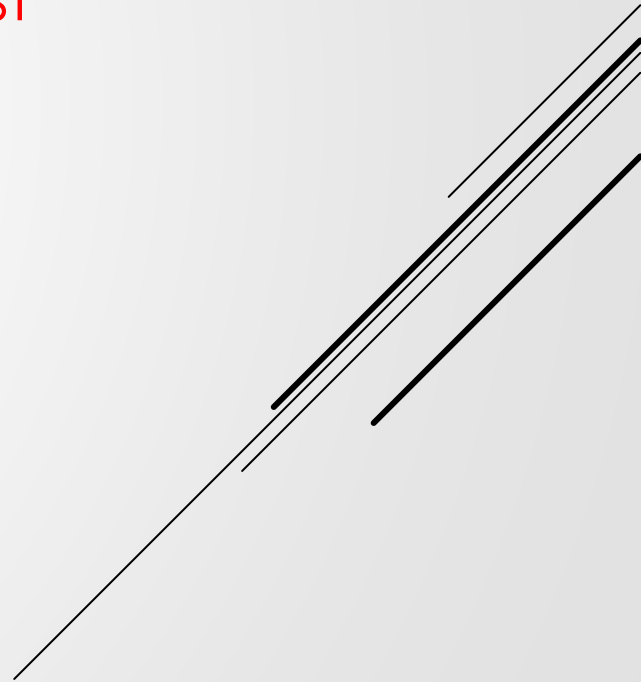


- ▶ Comment aménager l'entrée ?
- ▶ Comment faire un parcours PMR ?
- ▶ Ajoute-t-on des arbres ? Où ? Un arbre, un enfant ?
- ▶ Il faut améliorer l'entrée, le parcours PMR doit passer le long du plan d'eau le plus simple possible.
- ▶ Planter un maximum d'arbres.





- ▶ Comment aménager la partie humide afin quelle soit accessible par tous temps et par tout le monde ?
- ▶ Une solution simple avec un drainage et un empierrement est proposée.



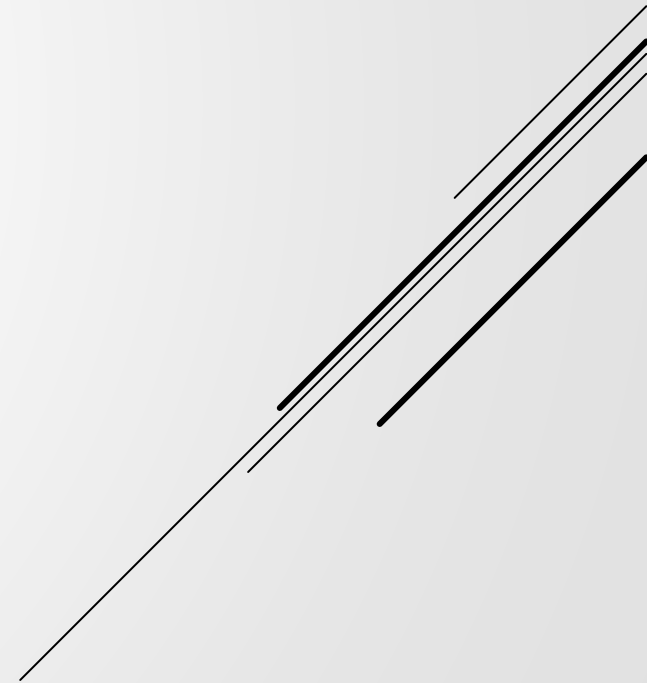
- Comment aménager ces espaces ?
- Ces espaces doivent être le plus naturel possible avec des plantations d'arbres.



- Comment aménager le ruisseau ?
- Le ruisseau repasse en surface avec un pont de bois qui permet le passage des tondeuses.



- ▶ En plus de l'aspect paysager et du chemin PMR :
- ▶ Rajoute-t-on des jeux pour les enfants ?
- ▶ Rajoute-t-on des agrés de sport ?
- ▶ Des ilots de fraîcheur ?
- ▶ D'autres idées ?
- ▶ Nous n'avons pas encore bien répondu à ces questions





► Cette salle est de plus en plus utilisée.

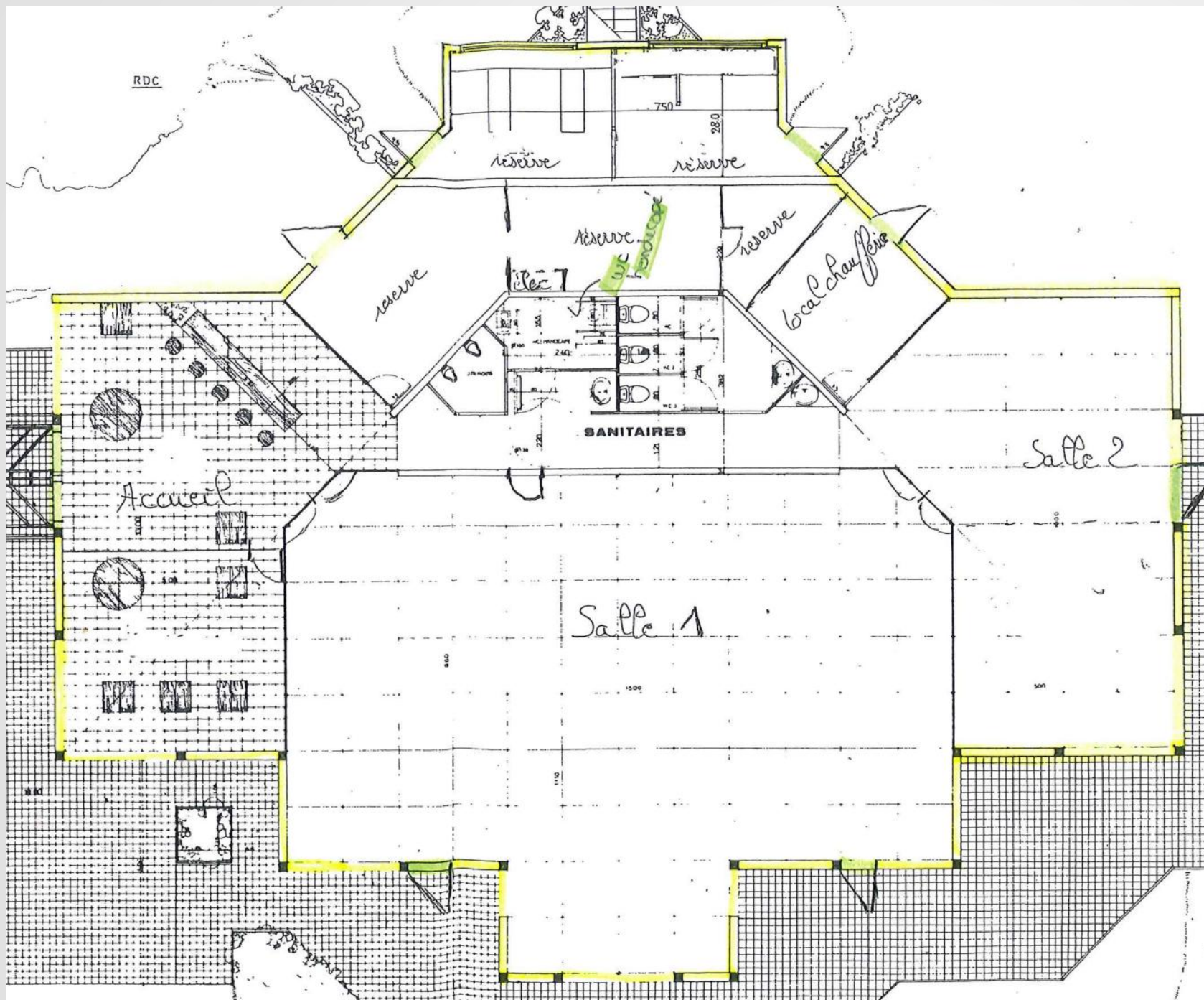
- Quelques problèmes :
- Quelques fuites sur la toiture
- Le chauffage
- Pas assez modulable











- Accueil : 50 m²
- Salle : 140 m²
- Il est validé de supprimer la cheminée et les cloisons entre l'accueil et la salle 1. A confirmer lors de la réunion des associations.

► Les réaménagements possibles :

- Toiture à revoir avec une isolation (possibilité de mettre des panneaux photovoltaïques)
 - Un chauffage dimensionné (granule, ...)
 - Reconfiguration des espaces intérieurs (ancien accueil, stockage arrière, etc)
 - Aménagement de l'extérieur
 - D'autres idées ?
-
- Pour les diapos suivantes, aucune décision n'a été prise, nous en sommes qu'à la réflexion.



- Que fait-on des chalets ?
- Au dessus du chemin, plus de 4 000 m² à entretenir.



► Que fait-on du terrain ?



► Que fait-on du mur ?



► Que fait-on du parcours de BMX ?



► Que fait-on du troisième court de tennis ?

- ▶ Que fait-on du parcours (1,2 km) et du bois derrière les tennis ?
- ▶ Un parcours interactif de biodiversité ?





► Que fait-on du mini golf ?

► Démarches de travail :

- Première étape : validation de l'autorisation avec réalisation des travaux (entre septembre 2026 si possible jusqu'au début 2028).
 - Réflexion sur l'aménagement autour du plan
 - Réflexion autour du ruisseau, BMX, tennis, forêt, etc
 - Réflexion salle VDL
 - Des réunions et des journées citoyennes seront programmées à partir de l'automne 2026.
- 

Avant d'avoir une réflexion plus globale, que fait-on du barbecue qui est du côté plage ?

En attendant une étude plus approfondie, le barbecue sera remis en état.

